



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mardi 28 mars 2023 — N° 27**

**Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy**

---



La séance est ouverte à 10 heures.

Moment de recueillement

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

#### *Débat sur le discours du budget*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 23 mars 2023, sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Dufour (Mille-Îles), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Caron (La Pinière) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour avoir présenté un budget qui continue de pénaliser les personnes invalides âgées de 60 ans et plus dans leur prestation de la Régie des rentes du Québec.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dufour (Mille-Îles) et Mme Caron (La Pinière), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

28 mars 2023

---

À 12 heures, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

En conséquence, conformément à l'article 52 du Règlement, le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dufour (Mille-Îles) et Mme Caron (La Pinière), sous réserve de la recevabilité de ces dernières, est ajourné.

---

Les travaux reprennent à 13 h 40.

---

## AFFAIRES COURANTES

### Déclarations de députés

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner la 15<sup>e</sup> Journée internationale de visibilité transgenre.

---

Mme Champagne Jourdain (Duplessis) fait une déclaration afin de souligner le début de la saison de la pêche au crabe des neiges et à la crevette nordique sur la Côte-Nord.

---

**28 mars 2023**

---

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de l'alphabétisation populaire.

\_\_\_\_\_

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner le travail de la Corporation des fêtes et événements culturels de Saint-Jean-Port-Joli.

\_\_\_\_\_

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de demander la régularisation du statut de jeunes immigrants afin de favoriser leur contribution à la société québécoise.

\_\_\_\_\_

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Fernand Touchette pour son engagement bénévole au profit de La Maison Victor-Gadbois.

\_\_\_\_\_

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Maryse Veilleux pour son engagement au service de la municipalité de Disraeli.

\_\_\_\_\_

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de souligner le succès des festivals MAHG de Châteauguay et de Mercier.

\_\_\_\_\_

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'entreprise Les Chaussures Saute-Mouton inc.

\_\_\_\_\_

**28 mars 2023**

---

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la reconnaissance de la pharmacie.

---

M. Lefebvre (Arthabaska) fait une déclaration afin de souligner le 120<sup>e</sup> anniversaire de la Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs et de l'Érable.

---

À 13 h 53, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 14 h 03.

---

Moment de recueillement

À l'invitation de Mme la présidente, M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), accueillent le nouveau député de Saint-Henri–Sainte-Anne, M. Guillaume Cliche-Rivard.

M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Legault, premier ministre, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, et M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, font quelques remarques.

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) prend ensuite la parole.

Enfin, Mme la présidente souhaite la bienvenue au nouveau député.

28 mars 2023

---

### Présentation de projets de loi

M. Boulet, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 19 Loi sur l'encadrement du travail des enfants

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 19.

### Dépôts de documents

Mme Déry, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Les états financiers de la Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences de l'Université McGill, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2021;

(Dépôt n° 464-20230328)

Les états financiers de la Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences de l'Université McGill, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2022.

(Dépôt n° 465-20230328)

---

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, dépose :

Le bilan 2020-2021 de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 au sein de l'administration.

(Dépôt n° 466-20230328)

**28 mars 2023**

---

Mme la présidente dépose :

Le diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 28 mars 2023;  
(Dépôt n° 467-20230328)

Une lettre, en date du 24 mars 2023, que lui a adressée M. Jean-François Gauthier, membre de la Commission d'accès à l'information, l'informant de sa démission à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023;  
(Dépôt n° 468-20230328)

Copie du préavis de la motion proposée par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) qui sera inscrite au Feuilleton et préavis du mercredi 29 mars 2023, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».  
(Dépôt n° 469-20230328)

### **Questions et réponses orales**

Mme la présidente rend une directive sur des modifications dans la répartition de certaines mesures et des temps de parole rendues nécessaires à la suite de changements dans la composition de l'Assemblée.

#### **DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**

La présidence rappelle qu'une entente est intervenue au début de la législature entre les différents partis représentés à l'Assemblée au sujet notamment de la répartition des mesures et des temps de parole lors des débats restreints. Cependant, comme il est arrivé par le passé, une modification à cette entente a été rendue nécessaire par l'élection du député de Saint-Henri-Sainte-Anne, membre du 2<sup>e</sup> groupe d'opposition.

À la suite de cette élection, l'opposition officielle et le 2<sup>e</sup> groupe d'opposition ont entrepris des négociations en vue de convenir des modifications à apporter à l'entente. Ils ont informé la présidence de leurs conclusions. Considérant qu'elles respectent les principes élaborés par notre jurisprudence parlementaire, la présidence donne suite à ce nouvel accord qui reflète le consensus auquel en sont venus les deux groupes. La présidence précise que les nouvelles mesures dévolues au 2<sup>e</sup> groupe d'opposition proviennent toutes de celles attribuées auparavant à l'opposition officielle. Les changements annoncés n'ont donc aucune incidence sur les droits accordés au 3<sup>e</sup> groupe d'opposition ou aux députées indépendantes.

28 mars 2023

---

En résumé, le 2<sup>e</sup> groupe d'opposition aura droit à trois questions supplémentaires par cycle de 10 séances, au 6<sup>e</sup> rang, à la 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> séance du cycle.

Ce groupe aura aussi droit à une affaire inscrite par les députés de l'opposition et à une interpellation de plus, par deux cycles de 14, au 8<sup>e</sup> rang.

Le 2<sup>e</sup> groupe d'opposition aura également une déclaration de député de plus par cycle de 10 séances, au 6<sup>e</sup> rang, à la 5<sup>e</sup> séance du cycle.

Enfin, les temps de parole pour les différents débats restreints sont ajustés.

Puis, elle dépose :

Les tableaux relatifs à la répartition des mesures et des temps de parole pour la période de questions, les déclarations de députés, les débats restreints, les débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition et les interpellations.

(Dépôt n° 470-20230328)

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, dépose :

La copie d'un document intitulé *Indice d'état gouvernemental (IEG) et état des logements du parc de HLM – Quelques exemples.*

(Dépôt n° 471-20230328)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Ciccone (Marquette) dépose :

La copie d'une lettre ouverte parue sur le site Web du journal *Métro*, en date du 23 mars 2023, intitulée *Préservation de l'hôpital de Lachine;*

(Dépôt n° 472-20230328)

La copie d'une lettre, en date du 23 mars 2023, intitulée *La FMOQ joint sa voix à la mobilisation pour appuyer le maintien de la vocation communautaire de l'Hôpital de Lachine.*

(Dépôt n° 473-20230328)

28 mars 2023

---

### Motions sans préavis

Mme Ghazal, whip du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, M. Ciccone (Marquette), Mme Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant l'augmentation des menaces envers les élus; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), présente une motion concernant le rôle du Québec en matière d'immigration sur son territoire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Tardif (Lavolette–Saint-Maurice), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la fermeture du chemin Roxham;

QU'elle rappelle l'importance de respecter la capacité d'accueil du Québec;

Enfin, qu'elle demande au gouvernement fédéral de répartir les demandeurs d'asile à travers les États fédérés du Canada afin de tenir compte du poids démographique et de la capacité d'accueil de chacun dans l'effort d'intégration.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

28 mars 2023

---

M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Ghazal, whip du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant l'état du parc québécois d'infrastructures scolaires; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 14, Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 4 avril 2023 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20, le mercredi 5 avril 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15 et le jeudi 6 avril 2023, après les avis touchant les travaux des commissions, vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Fraternité des policiers et policières de Montréal  
Sûreté du Québec  
Association des directeurs de police du Québec  
Ligue des droits et libertés  
Service de Police de la Ville de Montréal  
Association des policiers et policières provinciaux du Québec  
Fédération des policiers et policières municipaux du Québec  
Commission des droits de la personne et de la jeunesse  
Association des familles de personnes assassinées ou disparues

28 mars 2023

---

Commissaire à la déontologie policière  
Barreau du Québec  
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador  
Bureau des enquêtes indépendantes  
École nationale de police du Québec  
Fraternité des policiers et des policières de Québec  
Bureau du Coroner  
Syndicat des agents de la paix en services correctionnels  
du Québec  
Coalition contre la répression et les abus policiers  
Comité consultatif sur la réalité policière

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, réparties de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition et une 1 minute 12 secondes pour la députée indépendante;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 3 minutes 30 secondes pour la députée indépendante;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

28 mars 2023

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 12, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives.

---

M. Benjamin, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la disponibilité d'auto-injecteurs d'épinéphrine (ÉpiPen) dans les écoles préscolaires et primaires du Québec;
- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la reconnaissance du racisme et de la discrimination systémique envers les femmes et les filles autochtones.

28 mars 2023

---

## Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 29 mars 2023, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Fontecilla (Laurier-Dorion).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale constate que les municipalités du Québec ont dénoncé le fait que dans le dernier budget, les investissements sont nettement insuffisants pour répondre aux besoins en matière de logements sociaux;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de s'attaquer à la crise du logement en priorisant la construction de tous les logements sociaux promis, ainsi qu'en bonifiant et en améliorant le programme AccèsLogis, afin d'y réaliser de nouvelles unités.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

#### *Débat sur le discours du budget*

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dufour (Mille-Îles) et Mme Caron (La Pinière), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

28 mars 2023

---

À la fin de son intervention, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la CAQ pour son incapacité à offrir au milieu communautaire des conditions de travail à la hauteur des services rendus à la communauté alors que le filet social est percé de partout.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dufour (Mille-Îles), Mme Caron (La Pinière) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Au début de son intervention, Mme Zaga Mendez (Verdun) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son budget 2023-2024 qui manque d'ambition en matière de lutte contre les changements climatiques et qui déroule le tapis rouge aux multinationales qui pillent notre sous-sol.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dufour (Mille-Îles), Mme Caron (La Pinière), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et Mme Zaga Mendez (Verdun), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Au début de son intervention, M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la CAQ pour l'absence de mesures budgétaires permettant la rémunération de tous les stages de travail dans l'appareil d'État.

28 mars 2023

---

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dufour (Mille-Îles), Mme Caron (La Pinière), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Zaga Mendez (Verdun) et M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Le débat est ajourné au nom de Mme Garceau (Robert-Baldwin).

### **Débats de fin de séance**

À 18 h 30, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Morin (Acadie) à M. Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, portant sur le sujet suivant : « les enjeux liés à l'éducation au Nunavik ».

---

À 18 h 43, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 29 mars 2023, à 9 h 40.

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**